



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 20 décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de Champcueil se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Madame Martine HIVERT, Maire.

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs, ALDEGUER Pierre, AUDABLE Alain, BONHOMME Maryline, GUERTON Eric, HIVERT Martine, HUBERT Hugo, HUET Denis, JACQUET Sandrine, LALANNE Anne-Marie, LE COAT Fernand, LE PORHIEL Frédéric, MARTIN José, MAUGOURD-DUPORTET M. France, MOURLAN Nathalie, ROSE Véronique, ROYER Frédéric, TOURNEFIER Maurice, VARALLI Pascal,

Étaient absents excusés :

- Mme WINTREBERT Isabelle qui donne pouvoir à Mme MOURLAN
- Mme TROUBLE Céline qui donne pouvoir à Mme MAUGOURD-DUPORTET
- M. Pierre CHERPRENET qui donne pouvoir à Mme ROYER
- Mme VAN DEN BUSSCHE Sandrine qui donne pouvoir à M. VARALLI
- NOGUES Kristy qui donne pouvoir à M. LE COAT

Le conseil a choisi pour secrétaires de séance Mmes BONHOMME Maryline et JACQUET Sandrine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 octobre 2018.
2. Présentation des décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.
3. Inscription des crédits d'investissement préalablement au vote du budget principal 2019
4. Approbation du nouveau PEDT (Projet Educatif Territorial)- Plan mercredi
5. Signature d'un avenant à la convention de prestations de services ALSH Périscolaires avec la CAF
6. Evolution et modernisation du PLU
7. Modification des statuts du SIARCE
8. Désignation d'un nouveau délégué pour siéger au sein du comité de la Caisse des Écoles
9. Adoption du tableau des effectifs
10. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h45

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Mme le Maire donne lecture du **procès-verbal** du conseil municipal du **29 octobre 2018**. *Celui-ci est approuvé à l'unanimité.*

2. PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE

Décision N°2018-14 du 5 novembre 2018 : Signature d'un contrat de fourniture d'électricité à prix fixe pour le restaurant scolaire du bourg et le stade avec EDF Collectivités. Le coût de l'abonnement s'élève à 28,33 €HT/mois. Le contrat a pris effet au 1^{er} novembre pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 31/10/2019.

3. INSCRIPTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Mme ROYER, maire adjoint aux finances explique à l'assemblée que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. La commune devrait voter son budget en mars 2019.

Elle précise que les crédits votés au budget primitif 2018 (hors restes à réaliser 2017) sont les suivants :

Chapitre	Libellé du Chapitre	BP 2018	25 % DU BP 2018
20	Immobilisation incorporelles	28.359 €	7.090 €
21	Immobilisation corporelles	173.481 €	43.370 €
120	Eclairage public	30.890 €	7.722 €
130	Voirie	60.799 €	16.200 €
140	Sécurité – signalisation	11.112 €	2.778 €
200	Eglise	7.764 €	1.941 €
240	Cimetière	1.810 €	452 €
290	Bâtiment Petite Enfance	4.996 €	1.249 €
360	Ecole Chancolia	21.558 €	5.389 €
370	Ecole Maternelle	12.888 €	3.222 €
380	Ecole de Beauvais	735 €	184 €
410	Equipements sportifs	268.742 €	67.186 €
440	Place de la Marivoise	204.270 €	51.068 €
TOTAL		827.404 €	206.851 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise le maire, avant le vote du BP 2019, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts au budget 2019 de la commune (exception faite du remboursement en capital) soit **206.851 €**

4. APPROBATION DU NOUVEAU PEDT – PLAN MERCREDI

Mme MOURLAN, maire adjoint aux affaires scolaires et à l'enfance présente le dossier : Le Projet Educatif Territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant et après l'école.

D'autre part, afin d'assurer une cohérence éducative de qualité entre les différents temps scolaires et périscolaires, la commune de Champcueil souhaite s'inscrire dans le plan mercredi qui sera intégré au nouveau PEDT en signant une convention entre le maire, le préfet, le directeur d'académie des services de l'éducation nationale et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve** le Projet Educatif du Territoire dans lequel est intégré le « Plan mercredi »
- **Autorise** Madame le Maire à signer le «PEDT » et la convention s'y rapportant, ainsi que tous les documents afférents.

5. SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ALSH PERISCOLAIRES AVEC LA CAF

Par délibération du 17 septembre 2018 la commune a autorisé Mme le maire à signer une convention de prestation de services ALSH Périscolaires avec le CAF déterminant les modalités d'intervention et de versement de cette prestation.

Compte tenu de l'intégration du Plan mercredi dans notre nouveau PEDT, il convient de signer un avenant à cette convention afin de bénéficier d'une subvention complémentaire dite bonification.

Le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la prestation de services ALSH « Périscolaires »
- **Autorise** Mme le Maire à signer cet avenant et tous les documents s'y rapportant.

6. EVOLUTION ET MODERNISATION DU PLU

M. José MARTIN, maire adjoint à l'urbanisme explique que Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en vigueur a été approuvé par délibération du conseil municipal le 16 février 2010.

Ce document n'ayant jamais fait l'objet d'aucune modification depuis, il serait judicieux d'entamer une réflexion sur les modifications à apporter. Il précise que de cette réflexion, qui pourrait se faire conjointement avec l'aide d'un bureau d'études, découlera la procédure à adapter (*révision, révision allégée, modification...*) La CCVE peut également nous apporter son aide technique.

M. ALDEGUER s'interroge sur l'urgence de ce dossier ? M. MARTIN lui répond qu'un PLU doit être mis à jour tous les 9 à 10 ans afin de prendre en compte les dispositions législatives les plus récentes (loi ALUR par exemple ou Grenelle 2)

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés (21 Pour – 2 abstentions : Pierre ALDEGUER – Sandrine JACQUET)

- **Prend acte** de la décision de prévoir l'évolution du PLU afin de prendre en compte les dispositions législatives les plus récentes
- **Autorise**, le cas échéant, Mme le maire à faire appel à un bureau d'études pour mener à bien la réflexion sur celui-ci,
- **Dit** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette affaire seront inscrites au budget

7. MODIFICATION DES STATUTS DU SIARCE

Le comité syndical du SIARCE a annulé la délibération sur la modification des statuts votée le 12 avril 2018 pour revenir à leur écriture précédente du 1^{er} mars 2018. Il a ensuite délibéré sur le projet de modification des statuts du SIARCE car il convenait de les compléter. En conséquence, chaque commune membre doit de nouveau se prononcer sur cette nouvelle modification des statuts.

Le conseil municipal à l'unanimité

Décide de rapporter la délibération portant approbation des statuts du SIARCE proposés et votés par le comité syndical lors de sa réunion du 12 avril 2018 et présentés en séance du 11 juin 2018

Adopte les modifications des statuts proposés et votés par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 3 octobre 2018 concernant les compétences relevant de la GEMAPI, l'exercice de la compétence Berges de Seine et l'introduction des compétences « préservation, valorisation et accueil au public » et « hydraulique agricole »

Autorise M. le Président du SIARCE à solliciter Mme la Préfète de Seine et Marne ainsi que M. les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soient constatés par arrêté inter préfectoral les modifications statutaires précitées.

8. DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Par délibération en date du 9 avril 2016, M. Eric DUVAUCHELLE avait été déclaré élu pour siéger au sein du comité d'administration de la Caisse des écoles.

Suite à sa démission, en date du 29 mars 2018, il est nécessaire d'élire un nouveau représentant.

M. Eric GUERTON présente sa candidature.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne M. Eric GUERTON comme délégué au sein du comité de la Caisse des Ecoles.

Mme le maire précise pour information que lors de l'installation du conseil d'administration de la CDE en date du 29 avril 2016, Mme Nathalie MOURLAN avait été désignée vice-présidente du comité de de la Caisse des écoles. Par courrier du 13 décembre 2018, elle a fait part de sa démission à ce poste. Il conviendra donc de désigner quelqu'un d'autre pour occuper ce poste devenu vacant, lors de la prochaine séance du conseil d'administration de la CDE.

M. GUERTON étant jusqu'à ce jour représentant de la caisse des écoles auprès du Préfet, il convient également de prévoir son remplacement, Mme Maryline LE HELLO sera proposée au Préfet pour pourvoir ce poste.

9. ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le maire explique que dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour le remplacement d'un agent titulaire indisponible en raison d'un congé de maternité, la trésorerie de La Ferté-Alais a demandé à la collectivité de lui faire parvenir la délibération relative au tableau des effectifs ou celle relative à la création du poste de l'agent remplacé.

Il s'avère que certains emplois, inscrits au tableau des emplois depuis de nombreuses années et qui ont été successivement occupés par des agents titulaires, ne permettent pas dans certains cas de retracer l'antériorité de la délibération initiale (car trop ancienne). D'autre part, la mention sur l'acte d'engagement visant « *Vu le tableau des effectifs* » ne semble plus suffisante.

Madame le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal, de prendre une délibération globale de reprise de l'ensemble des effectifs et d'approuver le tableau des effectifs 2019.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité

Adopte le tableau des emplois ainsi proposé et actualisé.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune de Champcueil.

10. QUESTIONS DIVERSES

A/ Recensement de la population : Mme le maire fait part des chiffres communiqués par l'INSEE suite au dernier recensement : **population totale = 2925** (*population municipale = 2870 + population comptée à part c.a.d longs séjours de l'hôpital et de la maison de retraite = 55*)

B/ Sécurité : Suite au terrible accident en bas de la côte de Noisement, a été menée une concertation avec la Gendarmerie et M. le maire de Mondeville pour amoindrir la dangerosité de cette route. Il a été décidé qu'à partir du 1^{er} janvier, la route sera mise en sens unique à partir de Mondeville jusqu'à la Ferme de Noisement et remise à double sens à partir de celle-ci pour ne pas pénaliser les riverains.

C/ Réunion « Dent creuse » : M. ALDEGUER demande quand aura lieu la prochaine réunion et pourquoi seuls les riverains y ont été conviés et non pas l'ensemble du conseil municipal ? M. MARTIN lui répond qu'aucune date n'est retenue pour le moment mais qu'elle sera très rapidement fixée. Il précise qu'elle avait simplement pour but de rassurer les riverains sur le carottage effectué sur les terrains, afin d'éviter une trop grande affluence (téléphonique ou physique) en mairie. Elle précise que le carottage en question a été financé par l'EPFIF.

D/ Eglise: Mme MAUGOURD-DUPORTET s'inquiète de l'état d'étanchéité de l'église et signale notamment d'importantes fuites au niveau de la nef. M. LE COAT lui répond que des demandes de devis sont en cours (*notamment à l'entreprise Clean Pigeon*). Mme JACQUET demande à ce que l'échelle d'accès au clocher soit remis aux normes afin de faciliter les interventions du service de maintenance des cloches d'une part, et pourquoi pas, permettre d'éventuelles visites du clocher lors des journées du patrimoine d'autre part. Il lui est répondu que la commune ne peut pas demander des subventions pour tout et assurer financièrement le complément. L'échelle d'accès ne sera donc pas remplacée. Elle suggère qu'un budget soit prévu pour « petites réparations » de l'église.

E/ Intervention de M. TOUFLET présent dans la salle. Il interpelle l'assemblée sur un problème de PLU qui, en 2010, a classé son terrain (Impasse de la Beauce) inconstructible alors que celui-ci est entouré de pavillons. Cela entraîne pour lui un fort préjudice financier. M. MARTIN lui répond qu'il faut malheureusement attendre la modification du PLU (procédure qui peut prendre 2 à 3 ans) sans aucune garantie que le zonage de cette parcelle puisse être modifiée.

Plus aucun point n'étant ajouté, à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h54